

Marseille, le

Monsieur Patrice LANGER
Président du CIQ Arenc-Villette
cigarenvilette@outlook.fr

DOSSIER SUIVI PAR:

DGD Amélioration du Cadre de Vie
Direction Ressources et Coordination
Nos réf: SPARP-S3211000/2025-08-78061
Vos réf: courriel du 20 juillet 2025

Objet : jets clandestins traverse du Moulin de la Villette - 13003

Monsieur le Président,

Votre demande d'enlèvement d'encombrants localisés au niveau du 51 traverse de la Villette, dans le 3^{ème} arrondissement de Marseille, a été prise en charge par la Direction Générale Déléguee Amélioration du Cadre de Vie.

Consciente des désagréments occasionnés par ces dépôts illicites, l'équipe dédiée a rapidement procédé à leur évacuation.

La plupart des jets clandestins sont évacués après constatation du responsable de secteur. Toutefois, les bennes ayant un volume et une tournée à respecter, la priorité est donnée au rendez-vous pris au préalable auprès des outils métropolitains, ci-après mentionnés.

Aussi, afin de pallier ces actes d'incivilités -récurrents dans cette zone- que l'institution ne peut pas anticiper, la solution proposée consiste à signaler les jets clandestins dans les meilleurs délais par le biais de l'un de ces trois outils :

- Le centre d'appels « Engagés au Quotidien », au numéro gratuit 0800 94 94 08, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30 et le samedi de 7h30 à 17h30 ;
- L'application mobile « Adoptez le R3flexe ». Elle propose également des astuces pour réduire vos déchets et consommer plus durable ;
- Le site Internet <https://dechets.ampmetropole.fr>.

Restant à disposition,

La Direction Générale Déléguee
Amélioration du Cadre de Vie